

## Règlement intérieur de la bibliothèque du L.E.M.

### Dispositions générales :

1. Le L.E.M. est un lieu indépendant, conventionné par la Ville de Nancy et la Région Grand-Est.
2. La consultation sur place des documents est libre et ouverte à tous dans le respect du présent règlement.
3. L'inscription nécessite l'adhésion à l'association En Verre et contre Tout.
4. Le prêt est gratuit.
5. L'emprunt des documents nécessite une inscription.
6. Le personnel du lieu est disponible pour les aider à utiliser les ressources.

### Conditions d'inscription :

7. L'inscription est valable un an, de date à date.
8. Pour s'inscrire, le lecteur doit adhérer à l'association En Verre et contre Tout et régler le montant de 10€. Cette cotisation n'est pas remboursable.
9. Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé, de même que tout vol ou perte de documents.
10. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent disposer d'une autorisation parentale (ou du responsable légal) lors de l'inscription.

### Conditions de consultation et de prêt des documents :

11. Pour pouvoir emprunter, le lecteur doit être préalablement inscrit.
12. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur (ou de son responsable légal pour les moins de 18 ans).
13. La plupart des documents peuvent être empruntés, sauf exceptions signalées.
14. L'utilisateur peut emprunter jusqu'à 10 documents pour une durée de 25 jours. Ce prêt peut être renouvelé une fois pour une durée de trois semaines (sauf pour les documents réservés par une autre personne).
15. La demande de prolongation peut être effectuée sur place, par téléphone ou par courrier électronique.
16. En cas de retard de restitution des documents, le LEM adressera un courrier électronique ou une lettre de rappel au lecteur qui sera invité à le rapporter au plus vite.
17. L'utilisateur peut réserver jusqu'à trois documents pour une durée de 15 jours.
18. Le retour des documents se fait au LEM.
19. Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont prêtés, de signaler au personnel du LEM les documents en mauvais état, mais de ne pas les réparer eux-mêmes.
20. Il est strictement interdit d'écrire, de dessiner ou de faire une quelconque marque sur les documents, de plier ou de corner les pages. Il convient de restituer les documents dans leur intégralité.
21. En cas de perte ou de dégradation, l'emprunteur doit assurer le remplacement du document.
22. L'utilisation des documents par l'utilisateur doit se conformer aux règles en vigueur (usage individuel des documents audiovisuels, copie interdite pour un usage autre que personnel, etc.)

### Application du règlement :

23. Par le fait de son inscription, tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.
24. Une infraction grave au règlement ou des négligences répétées pourront entraîner la suppression temporaire ou définitive des droits liés à l'inscription.

Tarif : 10€

Prêt : 10 documents maximum

Livres : 10 maximum

CD : 2 maximum

DVD : 1 maximum

Revue : 4 maximum

Durée du prêt : 25 jours

Nombre de prolongations : 1

Durée de la prolongation : 21 jours

Nombre de réservations : 3

Durée de la réservation : 15